

la nature en portera le nombre à 26 avant que nous ayons fini.

Une voix: Déclaration arrogante.

L'hon. M. Churchill: Réponse désinvolte et finaude.

Une voix: Pouvons-nous entendre le leader de la Chambre maintenant?

M. le président: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a la parole.

L'hon. M. Churchill: Merci, monsieur le président. Le ministre nous a donné une réponse finaude et désinvolte, bien typique du ministre et du gouvernement.

M. Nielsen: Arrogante.

L'hon. M. Churchill: En effet, elle est arrogante. Plusieurs partis s'offrent au gouvernement pour sortir de cette passe difficile. J'en ai signalé deux au ministre et d'autres députés ont proposé le même: un décret du conseil rescindant le précédent pour renoncer à l'expropriation. Cela règle la question. Si c'est impossible ou s'ils ne veulent pas agir ainsi, l'autre solution serait que le ministre de la Défense nationale déclare qu'un champ de tir de mortier, antichars ou d'artillerie, qui placerait les 25 familles dans une situation dangereuse, ne sera pas établi dans la région. C'est tout ce qu'il a à dire.

Il y a donc deux voies possibles, à mon avis. Nous avons pour mission, ici, de parler au nom de ces citoyens canadiens qui ont présenté un grief légitime, qui l'ont porté jusqu'au premier ministre et qui n'ont pas obtenu satisfaction. Pendant notre discussion, ce soir, nous avons découvert que le ministre de la Défense nationale ne sait pas exactement ce qu'il veut au camp de Valcartier; il ne sait pas combien d'hommes y recevront un entraînement; il ne saurait nous dire combien de régiments ou de bataillons pourraient y entrer ou en sortir dans le cours d'une année. Il reconnaît qu'il y a pénurie d'obus de mortiers. Il connaît si peu le problème qu'il croyait d'abord qu'il s'agissait d'un champ de tir de mortier, puis il l'a agrandi à un champ d'artillerie antichars ou auto-propulsée. Le ministre est lui-même embrouillé.

Le ministre associé de la Défense nationale parle de négocier avec les intéressés, mais on a très souvent souligné que la question se réglera par arbitrage et qu'alors, ce ne sera plus qu'une question de temps, de montant et d'autres détails semblables.

[L'hon. M. Hellyer.]

Ce n'est pas ce que nous demandons. Nous voulons qu'on laisse ces gens là où ils sont. Le camp Valcartier existe depuis plus de 50 ans et c'est la première fois que j'entends dire qu'il ne répond pas aux besoins. A la suite de la Seconde Guerre mondiale on a aménagé une vaste zone d'entraînement dans les provinces atlantiques afin de pouvoir y entraîner toute une division et c'est là qu'on entraîne les troupes. Les camps plus petits ne sont pas dans les mêmes circonstances. Il y a longtemps de cela; c'est pour cette raison qu'on a aménagé le camp Gagetown et je siégeais à la Chambre lorsqu'on en a discuté et lorsqu'on l'a établi. C'est la zone d'entraînement pour les troupes nombreuses.

Le ministre a indiqué les régions employées depuis des années pour l'artillerie et le tir au mortier. Pourquoi essaie-t-il d'en créer une autre et cela aux dépens de 25 familles? J'espère que personne ne dira que 25 familles n'ont pas d'importance; elles sont très importantes.

Une voix: Ils en rient là-bas.

Une voix: Personne n'a dit cela.

L'hon. M. Churchill: Surtout quand les familles y sont établies depuis longtemps, pourquoi les en déloger en temps de paix? En temps de guerre, elles ne s'y opposeraient pas plus qu'aucun d'entre nous, pourvu que cela soit fait dans l'intérêt national; mais nous sommes en temps de paix, et l'armée s'instruit aux fins de maintenir la paix. Depuis trois ans, le ministre de la Défense nationale n'a pas insisté beaucoup sur la formation à la guerre. Il parle d'instruction en vue d'exercices visant au maintien de la paix. Il y a plusieurs années que nos militaires font cela outre-mer sans avoir jamais dû se servir d'obus de mortiers. Pourquoi donc cette soudaine insistance sur l'entraînement au tir de mortier? Quels sont les projets du ministre? Veut-il faire de l'instruction militaire en vue de quelque expédition outre-mer? Cela n'est pas conforme à son Livre blanc sur la défense. Rien n'y indiquait que nous devrions nous livrer à une instruction militaire intensive concernant le tir de mortier. Le Livre blanc insiste sur la mobilité et les réalités. Le ministre aime parler des réalités. La situation réelle, c'est que nous sommes en temps de paix.

Le Canada veut orienter ses forces armées vers des opérations de paix où le mortier n'est pas nécessaire. Dans ce cas, pourquoi agrandir le camp militaire et aménager un